

|Assurer sa future autonomie

|WALLONIE En 2016, une nouvelle contribution sociale verra le jour

7/8

Quatre débats wallons...

Cette semaine, « Le Soir » évoque les grands enjeux de l'année 2016 pour la Wallonie à travers quatre débats entre majorité et opposition. Avec la collaboration du greffe du parlement de Wallonie.

Lundi 28, Carlo Di Antonio (CDH) et Philippe Henry (Ecolo) ont évoqué les quartiers nouveaux qui devraient voir le jour bientôt.

Mardi 29, Jean-Claude Marcourt (PS) et Jean-Luc Crucke (MR) ont débattu du redressement économique.

Ce mercredi 30, Maxime Prévot (CDH) et Mathieu Daele (Ecolo) s'affrontent sur la création d'une assurance autonomie obligatoire.

Jeudi 31, Paul Magnette (PS) et Pierre-Yves Jeholet (MR) répondront à cette question : les Wallons ont-ils des raisons d'être confiants pour 2016 ?

... après quatre bruxellois

Retrouvez toutes les photos et toutes les vidéos des quatre débats bruxellois sur plus.lesoir.be

► Le principe de l'assurance autonomie est acquis.

Il faut désormais en préciser les contours.

► Le ministre CDH Maxime Prévot va s'en charger. Le député Ecolo Mathieu Daele s'y oppose déjà.

Dossier explosif en vue ! En Wallonie, 2016 verra la création d'une assurance autonomie obligatoire qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Il y a unanimité sur le constat : au-delà des politiques liées au handicap et à la perte d'autonomie, le vieillissement de la population impose de dégager des solutions originales pour assurer la prise en charge d'ainés de plus en plus nombreux.

Moins coûteux et plus conforme aux aspirations du public, le maintien à domicile est privilégié par Maxime Prévot (CDH), le ministre de l'Action sociale.

Le caractère forfaitaire de la future contribution est contesté par l'opposition incarnée dans cette page par le député Ecolo Mathieu Daele, mais aussi par sa collègue libérale Valérie De Bue. Pour eux, le gouvernement PS-CDH va mettre en place une véritable taxe qui frappera surtout les plus bas revenus.

De toute évidence, on n'a pas fini de parler de cette mesure qui marquera à coup sûr l'année qui s'annonce. Au-delà de l'impact sur les Wallons, ce dossier porte sur des questions de société essentielles : souffrir, vieillir, dépendre et vivre, en définitive. ■

Prévoit « Une cotisation forfaitaire obligatoire pour chaque Wallon »

ENTRETIEN

Si le processus législatif suit son cours, les Wallons seront appelés à payer une assurance autonomie obligatoire en 2017. L'année qui nous sépare de cette échéance sera décisive.

Peut-on commencer par définir cette assurance autonomie ?

Maxime Prévot : *A l'occasion de la sixième réforme de l'Etat, la Wallonie souhaite se mettre en capacité de mieux gérer, d'anticiper et surtout d'accompagner les enjeux liés à la perte d'autonomie. Au 1^{er} janvier 2017, nous aurons créé par le biais des mutuelles une cotisation générale obligatoire. Chaque mot a son importance : nous sommes dans un régime assurantiel de protection sociale, qui devra être payé par chaque personne. Soyons précis : les mineurs ne contribueront pas.*

On importe le modèle flamand...

M.P. : *La Flandre a dix ans d'avance. Mais elle a retenu un système de chèques : un montant perçu chaque mois par les bénéficiaires. Nous choisissons une autre voie : l'accroissement des services et des prestations, et un coût de ces services calculé en fonction des revenus.*

Mais combien coûtera cette assurance obligatoire ?

M.P. : *Ce n'est pas encore décidé. En Flandre, c'est 50 euros par an et par habitant, ou 25 euros pour ceux qui béné-*

ficient du statut BIM-Omnio. Ce n'est qu'une base pour la réflexion.

Ecolo peut-il suivre cette logique ?

Mathieu Daele : *Le défi de la perte d'autonomie est énorme. On partage l'objectif de l'assurance autonomie : c'est une manière d'y répondre pour des gens en difficulté, qui ont le choix entre compter sur la famille, les amis ou les voisins ou à défaut sur le CPAS. Il y a effectivement un manque à combler. Jusque-là, il y a unanimité. Ecolo plaide déjà pour une assurance autonomie fédérale. Mais notre soutien s'arrête là : le ministre explique que chaque Wallon va devoir payer une taxe forfaitaire...*

Le mot « taxe » est employé à dessein

par Ecolo...

M.P. : *Exactement ! Mais ce n'est pas une taxe, c'est une cotisation de protection sociale. Aujourd'hui, quand le Wallon paye sa mutuelle, il ne dit pas qu'il est taxé.*

M.D. : *Oui mais en Wallonie, la téléredevance est forfaitaire et tout le monde parle de taxe ! Je conteste la notion de forfait parce qu'un forfait est par nature antisocial. Nous voulons une progressivité. Albert Frère devrait cotiser plus pour son assurance autonomie que ma voisine qui travaille à mi-temps.*

M.P. : *Voilà ce qui nous distingue fondamentalement ! Les cotisations seront identiques pour tous, c'est exact, pour éviter que les classes moyennes soient proportionnellement plus impactées*

par cette mesure. Mais les prestations en cas de perte d'autonomie prendront en compte la capacité contributive réelle du bénéficiaire. En clair, Albert Frère paiera plus pour une garde-malade à domicile que la voisine de Mathieu Daele...

M.D. : *Pour moi, ce n'est pas suffisant ! La contribution devrait faire la part des choses entre ceux qui gagnent beaucoup d'argent et ceux qui sont en difficulté. Les familles aussi sont désavantagées : avec ou sans enfants à charge, un individu paiera la même cotisation...*

M.P. : *La justice sociale basée sur les revenus s'établira lors des interventions, pas à la source ! ■*

Propos recueillis par
ERIC DEFFET

Daele « On oublie les maisons de repos »

Maxime Prévot et Mathieu Daele se rejoignent sur un point essentiel : la future assurance autonomie fera disparaître le « plafond de verre » de 65 ans qui détermine jusqu'à présent le statut des personnes en perte d'autonomie, et c'est une bonne chose. « Cette barrière artificielle n'avait aucun sens », disent-ils en chœur.

Maxime Prévot résume et rassure : « L'assurance autonomie va intégrer l'allocation pour personnes âgées (APA) et les budgets d'assistance personnelle. Même si rien ne changera pour ceux qui bénéficieront de ces aides au 31 décembre 2016. Leurs régimes seront mis en extinction au profit du nouveau dispositif qui sera au rendez-vous de la même manière pour un jeune victime d'un accident de voiture ou pour une personne âgée handicapée par un AVC. L'âge n'est pas un critère pertinent pour juger des besoins d'accompagnement. »

« Je suis d'accord : le seul critère à prendre en compte doit être le besoin de la personne », ajoute Mathieu Daele. Mais l'appui du député Ecolo s'arrête là : « Les prestations qui seront financées doivent être uni-

verselles et ne pas se limiter aux interventions à domicile. Dans la proposition du ministre, on ne retrouve pas les maisons de repos ou les résidences services. L'éventail n'est pas complètement ouvert. En fait, les pouvoirs publics indiquent ainsi quelles sont les solutions les plus avantageuses en cas de perte d'autonomie. Ce n'est pas leur rôle. Chaque personne doit pouvoir décider ce qui lui convient le mieux. »

« Le seul critère à prendre en compte doit être le besoin de la personne »

MATHIEU DAELE

Le débat débouche en fait sur une autre question sur laquelle planche aussi Maxime Prévot : le financement des prises en charge institutionnelles dans des maisons spécialisées. « Dans un premier temps, et j'insiste sur ce point, explique le ministre, il nous semble normal de ne pas intégrer les maisons de repos dans le dispositif. Nous serions en effet confrontés à un double subventionnement puisque ces opérateurs sont déjà fi-

nancés par la Wallonie, y compris pour la prise en charge des personnes qui y sont accueillies et qui ont besoin de soins. »

Conséquence logique de cette exception non négligeable : « Les personnes hébergées en maison de repos ne devront pas payer la cotisation obligatoire. » Etape suivante dans le raisonnement, par Mathieu Daele cette fois : « Cela reste un souci : l'assurance autonomie ne finance pas les maisons de repos, mais elle remplacera l'allocation pour personnes âgées. Celle-ci ne bénéficiera donc plus aux gens placés en institution, ce qui sera un problème pour les petits revenus. »

Maxime Prévot le confesse : « Toutes ces questions sont légitimes et doivent encore faire l'objet de réflexions en profondeur. Le modèle n'est pas complètement fixé. Nous devons travailler sur les modalités pratiques avec les mutuelles et les différents opérateurs. L'objectif n'est pas de pousser des personnes en difficulté à réclamer de l'aide auprès des CPAS, ni même de compliquer la vie de gens qui ont besoin d'une prise en charge institutionnelle. » ■

E.D.

REGARD FÉMININ

« Une copie à revoir totalement »

Hasard du casting ! Nos quatre débats wallons sont exclusivement masculins. Nous avons voulu y ajouter un regard féminin en invitant une députée régionale à s'exprimer. Aujourd'hui : Valérie De Bue (MR).

« Quelle assurance autonomie ? On en connaît les grandes orientations et sa date de mise en œuvre, le 1^{er} janvier 2017. Sur le principe, il ne s'agit pas d'une réelle assurance autonomie qui consisterait à verser, à chaque citoyen en perte d'autonomie, un montant lui permettant d'organiser son maintien à domicile suivant ses besoins propres. Au contraire, on est face à un impôt supplémentaire destiné à financer une offre de service existante que la Région wallonne peine déjà à financer. Parmi les critiques, on peut notamment citer le principe d'égalité entre citoyens qui n'est pas respecté puisque les résidents de maisons de repos n'y auront pas droit alors qu'ils auront cotisé durant leur vie. Où est la logique assurantielle ? Une sérieuse incertitude plane sur le montage financier compte tenu des besoins de population, l'extension des aides matérielles aux personnes handicapées de plus de 65 ans, de la suppression de l'aide aux personnes (APA)... Le Conseil wallon des aînés et la Fédération des CPAS ont émis des avis très critiques, notamment sur la charge financière future pour les CPAS, sans réponse de la part du ministre. En clair, la copie est totalement à revoir ! »

E.D.